



PÔLE PRATIQUE **COMMISSION SPORTIVE RÉGIONALE**

JOURNEE DE BRASSAGES N°1 : TOUR REGIONAL

La journée de brassages n°1, tour régional, organisée par la Ligue des Pyrénées, se déroulera :

Le Samedi 17 Septembre 2016

1) Participation :

Toutes les équipes inscrites auprès de la Ligue des Pyrénées, en accord avec les comités départementaux, participeront à ce tour, sauf les équipes engagées sur le tour de coupe de France qui accèdent automatiquement à la deuxième journée.

La Commission Sportive Régionale a enregistré un nombre important d'équipes dans toutes les catégories (U13 à U17) qui souhaitent participer au championnat régional ou de niveau 1.

- U13F : 46 équipes pour 32 places
- U13M : 55 équipes pour 32 places
- U15F : 48 équipes pour 32 places
- U15M : 50 équipes pour 32 places
- U17F : 43 équipes pour 26 places
- U17M : 50 équipes pour 28 places

2) Règlement.

Pour les matchs seuls, application du Règlement Sportif Particulier à la catégorie (cf RSP 2015/2016).

Dans la catégorie U13, les brassages se jouent en 4 contre 4 avec un ballon taille 5 pour les féminines et taille 6 pour les masculins.

Le jour officiel des brassages est le SAMEDI.

Pour les triangulaires, les modifications du règlement :

- *Temps de jeu* : 4 x 5 minutes en U13, U15, U17.
- *Temps mort* : un à chaque quart temps, et deux dans le quatrième.
- *Prolongation* : 2 minutes, puis lancers francs : 5 par équipes, sauf en U13, 4 par équipes. Choix du panier et de la première équipe devant effectuer le premier lancer-franc se feront par tirage au sort. Alternance des tireurs encore qualifiés.
- *Mi-temps* : 7 minutes, intervalle de 1mn entre chaque période.

3) Horaires des rencontres :

- Triangulaires : 1^{er} match à 13h
2^{ème} match à 14h30
3^{ème} match à 16h

- Pour les rencontres uniques : horaire officiel de la catégorie. Les dérogations d'horaires ou ajustements d'horaires restent possibles. Il appartient au club organisateur d'en informer les équipes et la commission sportive.

Le club organisateur doit obligatoirement communiquer aux associations qui se déplacent, les horaires exacts des rencontres.

4) Officiels :

Le club organisateur gère et coordonne. A ce titre, il désigne l'arbitre ou les arbitres.

Chaque équipe doit désigner un OTM. En cas d'absence, prévenir le club organisateur 48h avant le début de la rencontre.

Dans le cas où l'organisateur demande à sa CDO de lui désigner des arbitres, il lui appartient d'informer les associations sportives qui se déplacent afin qu'elles prennent leurs dispositions financières.

5) Mesure sportive :

A l'unanimité des voix des présidents de commission sportive lors de sa réunion plénière du mardi 21 octobre 2014, puis entérinée par le Comité Directeur de la Ligue des Pyrénées, la mesure sportive qui suit, est entrée en vigueur dès le premier tour des brassages :

-lorsqu'un écart, lors d'un match, est supérieur à 30 pts, la rencontre officielle s'arrête, c'est à dire que l'arbitre met fin à la feuille de match et inscrit le résultat sur celle-ci. Il précise alors au verso de la FDM dans la rubrique RESERVES, à quel moment de la rencontre, le match a été officiellement arrêté. L'arbitre appose sa signature ainsi que les entraîneurs. Toutefois la partie **DOIT continuer** jusqu'à son terme mais les points ne sont pas comptabilisés sur la FDM. Bien sûr, c'est l'équipe qui mène au résultat qui est déclarée vainqueur.

Cette mesure, valable sur la période des brassages, vise à éviter les scores fleuves, humiliants et dépourvus d'intérêt sur le plan sportif.

6) Résultats.

Le club organisateur doit impérativement adresser les résultats par courriel à : sportive@basketpyrenees.org au plus tard **le dimanche qui suit la rencontre avant 20H**, en précisant la catégorie et le(s) numéro(s) de la ou des rencontre(s).

La feuille de match, version papier, sera adressée au secrétariat de la Ligue à Toulouse par le club organisateur.

Pour les clubs qui souhaitent mettre en œuvre l'e-marque, il convient d'envoyer les feuilles à feuilles@basketpyrenees.org

La commission sportive régionale n'affichera pas les résultats sur FBI.

Dès le Lundi 19 Septembre, la Commission Sportive Régionale se réunit pour préparer la deuxième journée des brassages du 24 Septembre, merci de nous faire parvenir avant ce jour vos indisponibilités de salle.

7) Forfait

Une équipe qui déclare forfait sans motif auprès de l'organisateur et de la commission sportive régionale est exclue des brassages. Elle est renvoyée en brassage départemental.

8) Information

278 rencontres auront lieu sur cette première journée.